



F.F.I.

F.T.P.F.

Amicale des Anciens des Maquis de la Vallée d'Azergues

Association déclarée J.O. Du 25 Août 1965

Association adhérente à l'union Française des Associations
de Combattants et Victimes de Guerre (U.F.A.C. – Rhône)

Caluire le 01 Janvier 2021

BULLETIN N° 141

Cher(e) Ami(e)

En ce début 2021 et malgré la pandémie qui nous oblige à être extrêmement prudent nous avons tenu à conserver le lien, qui nous relie à vous chaque année par l'intermédiaire de ce bulletin.

Permettez nous tout d'abord au nom de son Président, de son Trésorier et de tous les membres du bureau de vous souhaiter une année pleine de santé et de bonheur pour vous et tous les membres de votre famille.

Cette pandémie a fortement perturbé comme vous avez pu le constater l'ensemble de nos activités mémorielles et nous a obligé suivant les directives des autorités de santé à annuler toutes nos commémorations ce qui nous amène à vous présenter un bulletin plus restreint.

Il nous a paru responsable de ne faire prendre aucun risque à tous nos Amis qui assistent fidèlement à nos rassemblements, en annulant les cérémonies qui auraient dû avoir lieu à Montchal au cours du mois de mars 2021, mais nous procéderons à un dépôt de gerbe avec une délégation des membres du bureau de l'Amicale au cours de l'année si la situation sanitaire le permet.

Logiquement cette année 2021 devrait être meilleure que la précédente avec les campagnes de vaccination qui sont mises en place.

Dans ce contexte qui nous oblige à respecter toutes les mesures de précautions préconisées par les Services de Santé de l'État, notre Amicale reste fidèle à ses engagements, ce à quoi elle s'est toujours attachée « Maintenir le souvenir de tous les Résistants de la Vallée d'Azergues qui se sont battus pour notre liberté ».

Cérémonies 2020

Le 22 Février nous avons participé à la traditionnelle cérémonie Manouchian à Vaulx en Velin.

De nombreux Porte-Drapeaux étaient présents ainsi que des personnalités du monde consulaire et associatif. Les différentes prises de parole notamment celle de notre ami Marius Pellet, retracèrent ce que fut la participation de ces Résistants venus sur notre sol défendre notre pays contre les occupants Allemands.

A la fin de la cérémonie, dans l'annexe de la mairie, un film nous permit de suivre l'engagement et le parcours de chacun de ces héros.

Le 21 février 1944, 22 résistants du Groupe Manouchian sont fusillés au Mont-Valérien, dont Missak Manouchian. Ils étaient hongrois, polonais, arméniens, italiens ou encore espagnol ; ensemble, ils se sont battus pour la libération de la France et contre le nazisme. Les plus jeunes avaient 18 ans.

Olga Bancic (1912-1944), seule femme du groupe, fut arrêtée avec eux, transférée en Allemagne et décapitée à la prison de Stuttgart le 10 mai 1944.



Allocution de Mr Marius PELLET



Les porte-drapeaux

Lyon : Cérémonie du Veilleur de pierre

Le lundi 27 juillet notre amicale représentée par Mr Claude Matéo a assisté avec notre drapeau à la cérémonie commémorant l'assassinat par les allemands de cinq Résistants.

Au coin de la rue Gasparin et de la place Bellecour à Lyon, se dresse, depuis 1948, une statue de trois mètres de haut. Il s'agit d'un mémorial rappelant l'assassinat par les Allemands, le 27 juillet 1944, des résistants Albert **Chambonet**, Gilbert **Dru**, Léon **Pfeffer**, René Bernard et Francis **Chirat**.

Dans la nuit du 26 au 27 juillet 1944, une explosion retentissait près d'un café-restaurant, « Le Moulin à vent », donnant sur la place Bellecour fréquenté par des soldats allemands et la milice. Si aucun mort n'était à déplorer, les représailles furent immédiates. Le lendemain de l'explosion, 27 soldats allemands fusillaient cinq hommes connus pour des faits de résistance : Albert Chambonet, né le 4 octobre 1903 à Bessèges chef régional des Forces françaises de l'intérieur, Francis Chirat, né le 7 août 1916 à Villeurbanne, membre de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne, Gilbert Dru, né le 2 mars 1920 à Viols-le-Fort responsable de la Jeunesse Étudiante Chrétienne, Léon Pfeffer, membre du bataillon Carmagnole né le 12 octobre 1922 à Nancy, et René Bernard, né le 3 octobre 1904 à Malakoff militant communiste.

Le veilleur de pierre se dresse à l'emplacement précis où les cinq hommes furent fusillés.

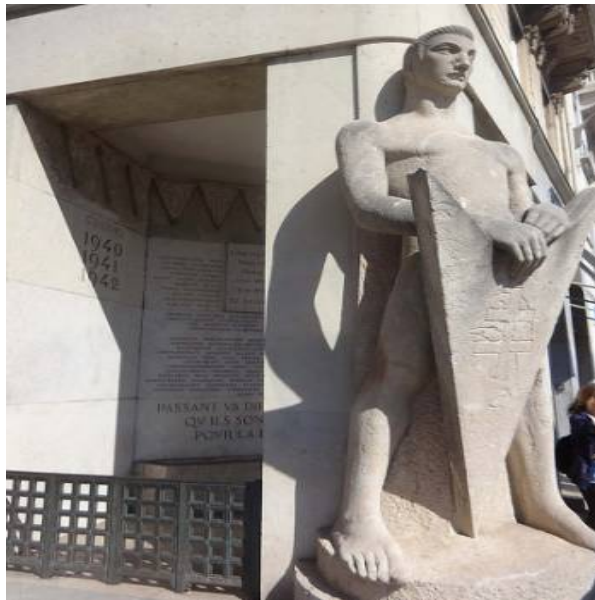
Cette exécution a fortement marqué les lyonnais.

Dès 1945, la presse locale s'interroge sur le devenir de ce lieu symbolique. En avril 1947, le lieu est officiellement désigné pour recevoir un projet mémoriel. En mai 1947, le projet du sculpteur **Georges Salendre** et de l'architecte Louis Thomas reçoit l'aval des associations de résistance.

Le Veilleur de pierre est inauguré le 4 septembre 1948. Selon Georges Salendre, la statue est inspirée d'une œuvre de **Donatello** réalisée pour l'église d'Orsanmichele à Florence.

Ne jamais oublier.

Le nom de « Veilleur de pierre » s'inscrit dans la continuité de l'œuvre du sculpteur. En effet, l'homme représenté veille sur les valeurs démocratiques et républicaines. Les symboles républicains, croix de Lorraine ou encore bonnet phrygien, ornent l'écu sur lequel ses mains reposent. La statue est taillée dans une pierre de Villebois et de Pouillenay.



Le Veilleur de pierre



Le Veilleur de pierre

Libération de Lyon, cérémonie de Vaise.

Chaque année, nous nous joignons aux cérémonies officielles pour célébrer la libération de Lyon début septembre 1944.

Mr Matéo a représenté notre Amicale en se rendant place Dumas de Loire dans le 9^{ème} arrondissement de Lyon avec notre drapeau, devant le monument aux morts où le Maire et ses Adjoints ainsi que les Porte-Drapeaux d'associations d'anciens combattants avaient pris place.

Après une brève allocution des élus, la Marseillaise mis fin à cette cérémonie.

Le Drapeau tricolore flotte au GUERRY

A Chamelet, au lieu dit « Le Guerry », s'élève une stèle commémorant la formation dans ce hameau en septembre 1943, du Camp Desthieux, un des premiers maquis de la Vallée d'Azergues.

Cette année, afin de mettre en valeur ce monument, nous avons décidé d'implanter sur le terrain un mât supportant notre drapeau tricolore Français.

Suite à cette initiative, nous avons fait l'acquisition de l'ensemble des éléments nécessaires à ce projet, puis grâce à l'intervention de Mr Antoine Lafay et avec le concours bienveillant du Conseil Municipal de Chamelet, de son Maire Mr Alain Chambru assisté de son adjoint Mr Patrice Gardette, notre drapeau flotte au Guerry pour mettre en lumière ce monument dédié à la Résistance Régionale.



Le drapeau au Guerry

Assemblée Générale

PS : L'assemblée Générale de l'année 2020 n'ayant pas pu être tenue à cause de la pandémie une réunion extraordinaire des membres du bureau avec le commissaire aux comptes a validé le bilan 2019.

Le Saviez vous ?

Le Fort de la Duchère à Lyon.

Le **fort de la Duchère** ou **fort de Balmont** est un fort situé dans le 9^e arrondissement de Lyon. Composé de cinq bastions construits entre 1844 et 1851, il faisait partie de la première ceinture de Lyon. La particularité de ce fort était sa forme en étoile, évoquant le style des fortifications et constructions de Vauban. Il sera détruit dans les années 1960 pour édifier un complexe sportif.

Il est initialement construit afin de défendre Lyon au cas où l'ennemi arrivait à infiltrer Limonest par la route Lyon-Paris, et plus particulièrement par les routes royales de la Bourgogne et du Bourbonnais.

Désaffecté en 1957, il est ensuite utilisé dans les années 1960 comme centre de recrutement par l'armée, avant d'accueillir des rapatriés d'Algérie.



Entrée du Fort de la Duchère

Entre le 19 février et le 4 août 1944, trente-huit résistants furent exécutés par des Français dans les fossés du fort de la Duchère (Lyon, IX^e arr.) après condamnation par une cour martiale du secrétariat général au Maintien de l'ordre (SGMO).

Le 1er janvier 1944, à la demande des autorités allemandes, Joseph Darnand, chef de la Milice, fut nommé au gouvernement en tant que secrétaire général au Maintien de l'ordre. Un décret du 10 janvier lui attribua les pleins pouvoirs pour la répression de la Résistance. À partir de cette période, l'État devint milicien et la Milice infiltra l'administration. C'est dans ces conditions que furent créées, le 20 janvier 1944, les cours martiales du secrétariat général au Maintien de l'ordre (SGMO). Selon la loi du 20 janvier 1944, devaient être « déférés aux cours martiales les individus, agissant isolément ou en groupes, arrêtés en flagrant délit d'assassinat ou de meurtre, commis au moyen d'armes ou d'explosifs, pour favoriser une activité terroriste » (avec la loi du 14 mai 1944 la condition de flagrant délit ne fut plus nécessaire). Dans les faits, le plus souvent, les cours martiales furent mises en place pour juger les auteurs d'actions armées dirigées contre des membres des forces du Maintien de l'ordre, policiers, gendarmes ou miliciens. Les cours martiales du SGMO fonctionnaient comme une justice expéditive d'État. La condition première de la comparution devant la cour était que la culpabilité de l'accusé soit établie. Aucune information n'était ouverte, puisque « l'application des lois sur l'instruction criminelle [était] suspendue à l'égard des individus déférés en cour martiale ». Joseph Darnand, secrétaire général au Maintien de l'ordre (nommé secrétaire d'État à l'Intérieur le 13 juin) et donc membre de l'exécutif, signait les ordres de comparution et désignait les juges. Les accusés n'étaient assistés d'aucun avocat. Ils n'avaient aucun recours possible, ni appel ni demande en grâce. Ils étaient immédiatement passés par les armes après condamnation par la cour.

Les cours martiales du SGMO firent deux cents victimes environ. La cour de Lyon fut la plus meurtrière. Elle fit exécuter quarante-quatre personnes, sans doute du fait de l'activité intense de la Résistance dans cette ville. À Lyon, les membres du cabinet de Darnand, Georges Marionnet et surtout Joseph Boiron, travaillèrent main dans la main avec René Cussonac, intendant régional de police de Lyon. Dans un premier temps, les personnes « en infraction à la loi du 20 janvier » étaient emprisonnés à la maison d'arrêt de Lyon (prison Saint-Paul), le plus souvent sur ordre de René Cussonac. Les dossiers des résistants susceptibles d'être déférés en cour martiale étaient constitués par l'intendant de police et ses hommes. Ces dossiers étaient ensuite transmis à Joseph Boiron qui les présentait au secrétaire général au Maintien de l'ordre. Joseph Darnand signait les ordres de renvoi devant la cour martiale et désignait les juges (en principe des miliciens). Puis Boiron se rendait à l'intendance de police de Lyon en compagnie des membres de la cour. Le procès était réglé par avance dans les bureaux de l'intendant de police. Les arrêts de condamnation à mort et procès-

verbaux d'exécution étaient remplis avant comparution. Ensuite, les juges de la cour martiale de Lyon se rendait à la prison Saint-Paul. C'est dans la petite salle de l'anthropométrie, située à l'entrée de la prison, que siégeaient anonymement le président de la cour et ses deux assesseurs. Une douzaine de GMR se chargeaient du service d'ordre. La séance durait le temps de lire l'acte d'accusation aux inculpés et de les condamner à mort. Immédiatement après des GMR ou des hommes de la garde fusillaient les condamnés. Parmi les quarante-quatre victimes de la cour martiale de Lyon, trente-huit furent exécutés dans les fossés du fort de la Duchère (IX^e arr.) entre le 19 février et le 4 août 1944. Les corps des fusillés furent enterrés au cimetière de la Guillotière (Lyon). Certains condamnés purent écrire une dernière lettre. Aucune ne fut transmise aux familles. Avant la Libération, René Cussonac brûla celles qui étaient en sa possession avec les archives de la cour martiale. D'autres furent déchirées par Joseph Boiron devant les condamnés.

Le mémorial de la Résistance, situé place des 39 Fusillés à Lyon (IX^e arr.), rend hommage aux trente-huit résistants fusillés au fort de la Duchère après condamnation par la cour martiale du SGMO. Deux plaques portent leurs noms (quelques fois leurs noms d'emprunt : Bonnefoy, Daloz, Marchetti et Tokar), ainsi que celui de Guy Bernard, compagnon d'armes de certains d'entre eux, exécuté le 18 février 1944 dans les locaux de la Milice.

Liste des victimes :

ABIGNOLY Roger [dit MARGHETTI ou MARCHETTI Roger]

BOEGLIN Roland

BONAVENT Louis

BOUIT Claudius Jules Henri

BROCHOT Alfred

CHEVAILLER Jean-Claude Marie Gilbert

CLAUDE Gérard Henri Aloïs

COLONNA Jean Étienne

DAL PERO Sergio

DANIELIDIS Dimitri

DUPUIS André

DURAND Paul

FERRAS Henri Marius

FLOR Alexandre

GAJEWSKI Georges Gustave [dit TOKAR Simon]

GIRARD Édouard

GOLDBERGER Étienne [dit DALOZ Henri]

GRANGER Jacques

GUILLERMAIN Michel Marc Marius

GUTSCHMIDT William
LANDOWICZ Guy
LHOPITAL Aimé
MATEO José
MAZURAT Jean-Baptiste
MULARD Guy
OUSTENKO Jacques
PAUPIER Armand
PFEFFER Fischel
REUSSNER André Georges
SANTORO ou SANTORI Vincenzo
SCHUWER Jean Charles Henri
SELONCZYK Julien
TARDY Marcel
TUCCI Enzo
VILLE Pierre Germain
VOLAY Joseph Germain
WEISZ Tibor
XIMA Robert [dit BONNEFOY Gaston.
BERNARD GUY

PS : En gras le nom de nos 4 héros victimes de Montchal



Le mur des Fusillés à La Duchère en hommage aux 39 résistants

SOURCES : Arch. Dép. Rhône, 3460W1, 3808W65. – Arch. Mun. Lyon, 1025WP25. – Virginie Sansico, La justice du pire, les cours martiales sous Vichy, 2002. – Mémorial Genweb

POÈME

Artiste-Peintre, Poète et Auteur, notre ami René Corgier nous propose ce poème :

Les Combattants

Mémoire, rivières du Temps
Mémoire, étoiles des jours obscurs
Mémoire, pépites de rosée
Mémoire, ne nous trahit pas
Mémoire, car sans cela
Ce sont eux que nous trahirions !
Tâchons d'entrer dans leurs cœurs et dans leurs esprits.
Pourquoi se sont-ils levés ce matin-là
et à personne n'ont dit où ils s'en vont ?
Pourquoi ont-ils tout quitté
pour entrer sans crainte dans la nuit,
pour disparaître aux yeux de ceux qu'ils aiment,
leurs parents, leurs frères, leurs camarades ?
Tâchons de devenir leurs yeux
qui ont vu trop d'humiliations
Tâchons d'être leurs oreilles
qui ont entendu tant de cris
Tâchons d'être leurs bouches
et laissons-les nous parler
Soyons les jambes qui les portent au loin,
tantôt ici, tantôt là mais toujours debout
Soyons les bras armés de riens
sinon de courage et d'espoir,
Soyons leurs ventres qui ont faim,
Glissons-nous sous la peau
qui grelotte de froid et de peur
Portons sur notre dos ces armes dérisoires
et ce bardas de haillons détrempés.
Écoutons-les, entendons leurs paroles amères.
L'un dira : je chéris trop la liberté
Un autre répondra : je ne voulais plus voir
gémir mon pays sous le joug
Et celui-là : la misère m'était insupportable.
Non, cela ne peut plus durer
Non, ils arrêtent, ils emprisonnent, ils torturent,
Non, ils incendient, ils fusillent, ils déportent.

Peut-on vivre sur des monceaux de ruines,
au bord des rivières de larmes glacées
sur des fleuves rouges de sang ?
Ils font de nos vies des cauchemars
Il faut que cela cesse !
Disparaissons dans l'ombre des villes
Cachons-nous dans la nuit des forêts
Devenons les rochers des montagnes
Dressons-nous mais invisibles et soudains !
Alors, sans calcul, ils ont tout quitté
Mais ils savaient qu'ils allaient revenir
Les bras emplis de force,
Les cœurs pleins de lumière
Pour reconstruire un monde meilleur.
Moi, je n'ai que de pauvres mots
Je n'ai que ma plume
Pour leur donner la main
Et les ramenant vers nous,
Les faire revivre un instant
Pour qu'on ne les oublie pas.
Ô mémoire, mémoire
Si tu nous trahissais
Ce seraient eux que nous trahirions !
Mémoire,
Ne sois pas le sable qui glisse entre nos doigts,
Ne sois pas la cendre froide au fond de l'âtre,
Ne sois pas la glace qui paralyse,
Sois la flamme qui réchauffe nos vies
Sois l'aube radieuse qui ressuscite
Sois le chœur qui enchante les voix,
Sois le souffle et l'élan et l'envol,
Mémoire, surgis vivante chaque jour,
Éclaire nos chemins tourmentés,
Montre nous l'Espoir et l'Avenir
Guide les pas des hommes chancelants !
Ô mémoire, ne nous fais pas défaut,
Car si tu nous trahissais,
Ce seraient eux que nous trahirions.

René CORGIER. 2016-2017.

Toute reproduction de ce poème est interdite sauf autorisation écrite de son auteur.

Nos peines

Monsieur Roger Bourdeleau

Nous avons appris par sa fille Sylvie, le décès de Mr Bourdeleau le 23 septembre 2019. Il était un fidèle ami de notre amicale depuis de très nombreuses années. Passionné d'histoire, il avait fait paraître de nombreux fascicules concernant la seconde guerre mondiale et la Résistance. Nous présentons à sa fille et à l'ensemble de sa famille nos sincères condoléances.

Monsieur Casas Victor

Mr Casas nous a quitté le 2 Mars 2020 à l'âge de 93 ans.

C'est la guerre qui aura guidé le destin de ce jeune homme de 15 ans, engagé tôt parmi les enfants du Maquis de Saint-André-la-Côte, où il s'était trouvé une seconde famille. Il avait, entre autres, sauvé les enfants d'un train entier en ôtant les munitions déposées par les Allemands sur les rails.

À sa retraite, il n'a eu de cesse de passer une partie de son temps à témoigner auprès des collégiens et lycéens de son engagement dans la Résistance et à leur transmettre ses valeurs, ayant coutume de dire : « Ce qu'on apprend dans un bouquin, on ne le retient pas, mais si on l'apprend de vive voix, cela marque à vie. »

Récompensant sa bravoure et ses engagements en faveur de la paix et de la liberté, de nombreuses distinctions ont jalonné son parcours : Chevalier dans l'Ordre national du mérite, Chevalier dans l'Ordre des Palmes académiques, Croix du Combattant volontaire de la Résistance, Croix d'argent du Mérite et du dévouement français.

Nous présentons à sa famille nos sincères condoléances et les assurons de toute notre sympathie.

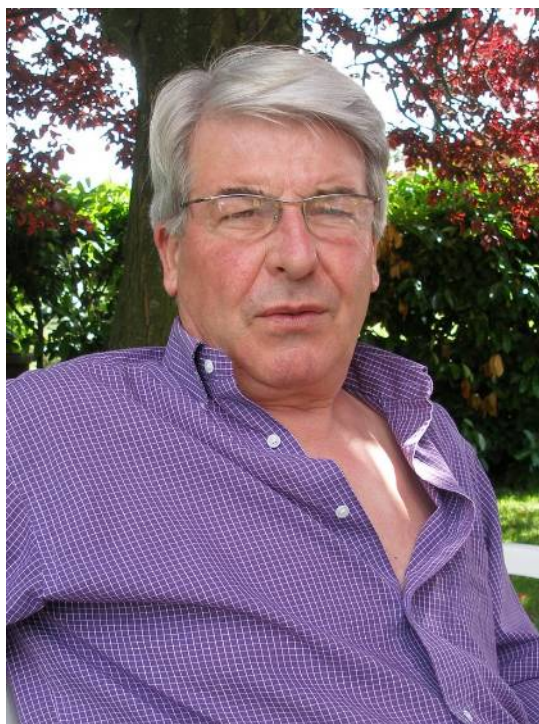
Monsieur Hervé Girardet

Nous avons la douleur de vous faire part du décès brutal le 1er novembre 2019, à l'âge de 78 ans de Monsieur Hervé Girardet demeurant à Chazay d'Azergues et père de deux enfants.

Herve Girardet était le mari de Madame Juliette Perréon fille aînée d'Antonin Perréon mort pour la France dans les combats d'Oullins le 29 août 1944.

Mr Girardet accompagné de son épouse, assistait tous les ans à la cérémonie en l'honneur d' Antonin Perréon à Létra et était fidèle à notre Amicale depuis de très nombreuses années.

Nous présentons à son épouse Juliette, à ses enfants, ainsi qu'à tous les membres de sa famille nos plus sincères condoléances et les assurons de toute notre amitié.



Monsieur Hervé Girardet

INFORMATIONS :

Ces informations nous ont été communiqués par l'office national des Anciens Combattants (ONAC)

1- Suite au vote de la Loi de Finances pour 2020, je vous rappelle que l'article 195 du code général des impôts a été complété dans son point f de l'alinéa 1 pour le bénéfice de la demi-part fiscale aux veuves des anciens combattants. Ainsi, à compter du 1er janvier 2021, pourront bénéficier de cette demi-part à l'âge de 74 ans, les veuves dont l'époux aura perçu la retraite du combattant.

Je tiens à vous informer que les personnes ne détenant plus le brevet de retraite du combattant peuvent solliciter une attestation auprès du service départemental de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre ayant délivré la carte du combattant.

2- J'ai l'honneur de vous faire connaître que plusieurs allocations versées par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre seront revalorisées au 1er janvier 2021 :

Rente viagère pour les orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites durant la Seconde Guerre mondiale : 630,46 € par mois.

Rente viagère instituée en reconnaissance des souffrances endurées par les orphelins dont les parents ont été victimes d'actes de barbarie durant la Seconde Guerre mondiale : 630,46 € par mois.

PS : Pour plus d'informations concernant ces informations vous pouvez contacter l'ONAC du Rhône au : 04 72 10 99 87.

PROJET DE MARCHE

Notre ami Pierre Joannin envisage avec les membres de son club d'amateurs de véhicules militaires anciens d'organiser une marche dans les Monts de Tarare intitulée : Sur les pas du Maquis.

Cette marche reprendrait le parcours des maquisards du camp Desthieux pour se terminer à Montchal.

Les personnes intéressées par cette marche peuvent contacter Mr Joannin le soir à partir de 21h : au 06 83 77 54 28 qui leur donnera toutes les informations nécessaires concernant son projet.

COTISATION 2021

Elle reste fixée à **12 €** . Notre trésorier Mr Claude Mattéo, nous fait part des difficultés qu'il rencontre pour recouvrer les cotisations (relance par courrier, par téléphone) ce qui engendre des frais et beaucoup d'énergie.

Nous tenons à vous remercier pour votre engagement à nos côtés en nous soutenant par cette modique cotisation.

Pour information le coût de ce bulletin annuel, revient frais d'envoi compris à près de 8€. Il nous reste donc 4€ pour gérer les autres dépenses et nous vous remercions d'envoyer **en début d'année votre contribution à l'attention de notre trésorier.**

Nous rappelons que nous sommes tous des **bénévoles** au service de la mémoire de ceux ont lutté pour notre liberté.

L'année dernière lors de l'envoi du bulletin annuel, nos envois ont été bloqués pour des motifs tarifaires par les services de la Poste car ils contenaient votre carte nominative d'adhérent.

Cette carte ne sera plus jointe avec le bulletin annuel mais sera envoyée lors des courriers que nous vous adressons au cours de l'année.

Les cotisations et dons doivent être adressés par **chèque libellé au nom de :**
« **Amicale des Anciens des Maquis de l'Azergues** »
et envoyés à notre trésorier.

Mr Claude Matéo 9 impasse Mouillard 69009 Lyon

CHANGEMENT D'ADRESSE

Nous demandons à nos Amis qui **changent de domicile d'avoir la gentillesse de nous communiquer leur nouvelle adresse.**

Pour nos adhérents qui sont accueillis en Résidence pour Personnes âgées, nous prions les familles de bien vouloir nous communiquer leurs nouvelles coordonnées.

En effet des frais inutiles de correspondance sont occasionnés lors de l'envoi de courriers à une mauvaise adresse.

Merci de votre compréhension.

En attendant le plaisir de vous rencontrer, nous vous adressons Cher(e) Ami(e) nos déférentes et cordiales salutations.

Le Président de l'Amicale
Michel Chavanet

Texte de Mr Michel Chavanet.

Mise en page réalisée par Mr Michel Réat.

Photos de Mrs André Luzy et Pierre Casoli

Site Internet : www.maquis-azergues.com

Courrier : chez Mr Michel Chavanet - 2 impasse Claude Dumont - 69300 Caluire-et-Cuire

Cotisations et dons : Mr Claude Matéo - 9 impasse Mouillard - 69009 Lyon